



Compte rendu de la Commission Paritaire de négociations de la Fédération Hospitalière Privée du 12 juillet 2017



Cette réunion a été ajoutée au calendrier établi en début d'année, l'ordre du jour comporte un point unique : négociations salariales.

En effet, à la demande de certaines organisations syndicales et dans l'attente des annonces gouvernementales concernant les tarifs et le CICE, la FHP avait accepté une réunion supplémentaire.

Après avoir écouté l'intervention de la FHP nous expliquant que l'évolution de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) ne dépasserait pas 2,3% par an en moyenne sur le quinquennat, que le bénéfice du CICE était entièrement récupéré par les baisses de tarifs, il ne serait pas possible d'octroyer une augmentation de salaire supérieure à celle proposée dans l'avenant 27, une augmentation équivalente à 0,43% de la valeur du point, soit 6,27€ bruts par mois pour un-e aide soignant-e à l'embauche et 7,76 € pour un-e infirmier. ere. Le point passerait ainsi de 6,97 à 7€.

De nombreux d'établissements ne seront pas concernés par cette augmentation, la valeur du point ayant déjà dépassé 7€ grâce aux négociations d'entreprise.

La CGT et FO demande une suspension de séance.

Ce discours tenu depuis des années par la FHP n'est pas admissible.

Aucune augmentation de salaire n'a été accordée depuis 2012, le pouvoir d'achat des salarié.e.s se détériore d'année en année.

Pour la CGT, il n'est pas possible de continuer à cautionner cette politique salariale et cette mascarade de négociation.

A l'issue de la suspension de séance, les deux organisations syndicales CGT et FO prennent tour à tour la parole pour lire une déclaration et quittent la séance.